



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Election complémentaire en janvier prochain

Après réexamen des nombreux dossiers en cours et devant être menés à terme avant la fin de la législature, le Conseil communal propose au Conseil général de repourvoir le siège qui sera vacant lors du départ de Frédéric Mairy au Château de Neuchâtel.



Dans les *avis officiels* de la commune parus dans le *Courrier du Val-de-Travers* hebdo du 5 octobre dernier, le Conseil communal indiquait qu'il devrait *a priori* fonctionner à quatre entre le 1<sup>er</sup> mars (entrée en fonction de M. Frédéric Mairy au Château de Neuchâtel en tant que conseiller d'Etat) et le 30 juin 2024, date de fin de législature.

Après examen minutieux des dossiers et des projets qui sont en cours au sein de tous les dicastères et qui doivent être conduits de front, le Conseil communal a réévalué sa position. Afin de garantir le bon fonctionnement des autorités, il propose au Conseil général d'élire un successeur à M. Mairy avant son départ le 29 février 2024.

Une élection complémentaire est ainsi prévue le **mardi 16 janvier prochain** qui permettra à une nouvelle conseillère communale ou à un nouveau conseiller communal de siéger dès le 1<sup>er</sup> mars au sein du collège exécutif.

Ce court délai, que facilite le mode d'élection du Conseil communal par le Conseil général désormais confirmé par la population, n'est pas exceptionnel : en 2011, la démission d'un des premiers conseillers communaux de Val-de-Travers avait été annoncée le 23 décembre et le Conseil général s'était prononcé le 17 janvier 2012 déjà pour nommer son remplaçant.

Les partis politiques sont invités à faire parvenir le nom de leurs candidats jusqu'au moment de l'élection. Les dispositions du règlement général s'appliqueront ensuite pour choisir le cinquième membre du Conseil communal qui sera en fonction jusqu'à la fin de la législature.

Val-de-Travers, le 30 novembre 2023

**LE CONSEIL COMMUNAL**

---

**CONTACT** | Christophe Calame, président du Conseil communal  
**Jeunesse et enseignement**

+41 32 886 43 96 | christophe.calame@ne.ch

● RÉFÉRENCE N° 469/40/720



VAL-DE-TRAVERS.CH